

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

2018-12-19/07 - Budget Primitif 2019 - Budget Annexe Assainissement

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

NOTE DE PRÉSENTATION

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

1.1 Les recettes d'exploitation

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Proposition BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	450 000,00 €	405 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		455 000,00 €	410 000,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		455 000,00 €	410 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 170,00 €	19 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		18 170,00 €	19 000,00 €
TOTAL		473 170,00 €	429 000,00 €

70 : PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ce chapitre concerne les produits suivants :

- raccordements réseaux,
- branchements égouts,
- participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC),
- redevance d'assainissement collectif, versée par VEOLIA.

74 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ce chapitre concerne exclusivement la prime AQUEx versée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Hydreaulys (5 000 €).

042 : RECETTES D'ORDRE

Il s'agit d'une opération comptable annuelle de transfert au résultat de la quote-part d'une subvention d'investissement perçue en 2010.

1.2 Les dépenses d'exploitation

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Proposition BP 2019
011	Charges à caractère général	209 000,00 €	162 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		209 000,00 €	162 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		209 000,00 €	162 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 170,00 €	4 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	263 000,00 €
TOTAL		473 170,00 €	429 000,00 €

011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre retrace les charges courantes du budget assainissement : entretien des réseaux, commission de recouvrement de la redevance d'assainissement (Veolia).

65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) a été transférée à Versailles Grand Parc (VGP). La contribution au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B.) est donc directement réglée par Versailles Grand Parc.

023 - 042 : DÉPENSES D'ORDRE

Il s'agit de l'autofinancement constitué de l'excédent de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes d'investissement

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Proposition BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00 €	19 000,00 €
Total des recettes financières		60 000,00 €	19 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		60 000,00 €	19 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	4 170,00 €	4 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	263 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		264 170,00 €	267 000,00 €
TOTAL		324 170,00 €	286 000,00 €

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

Il s'agit du FCTVA (remboursement sur les dépenses 2017).

021 - 040 : RECETTES D'ORDRE

Il s'agit de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (virement de la section de fonctionnement et amortissement des immobilisations).

2.2. Les dépenses d'investissement

Elles sont relatives à la poursuite du programme pluriannuel de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement.

Nature	Libellé	Pour mémoire BP 2018	Proposition BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	167 000,00 €
23	Immobilisations en cours	86 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		306 000,00 €	267 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		306 000,00 €	267 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 170,00 €	19 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		18 170,00 €	19 000,00 €
TOTAL		324 170,00 €	286 000,00 €

Les dépenses d'investissement correspondent notamment :

- à des études,
- à des travaux de raccordements,
- à des travaux d'augmentation de diamètre du réseau d'eaux usées,
- à une provision pour travaux urgents.

L'opération d'ordre est relative à la subvention d'équipement reçue en 2010 et transférée annuellement au compte de résultat.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 10 décembre 2018.